

**Nombre de membres** : en exercice : 13 présents : 10 pouvoir : 3 Absent : - votants : 13

**1 –VENTE D’UN TERRAIN A LA SCI « LA FONTLONG » (INTERMARCHE de St Flour)**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la délibération n°DEL2017-07-09B du 21 novembre 2017 a appelé plusieurs observations de la part de M° FAUCHER-GARROS Notaire à Condat (Cantal) chargée du règlement de ce dossier.

Suite à ces observations, il convient d’annuler cette délibération et de réviser le prix de vente de ce terrain.

Après discussions et échanges les membres du Conseil Municipal, à l’unanimité :

- fixent le prix de vente de la surface nécessaire à la SCI « La Fontlong » de Saint Flour (Cantal), pour l’installation de sa surface de vente, située dans la parcelle n°AB 766 à 5 000€ (Cinq mille euros),
- chargent Madame le Maire de poursuivre les négociations, les démarches,
- et l’autorisent à signer tous les actes nécessaires à cette décision.

**Nombre de membres** : en exercice : 13 présents : 9 pouvoir : 2 Absent : votants : 11

**2- AIDES FINANCIERES AUX VOYAGES SCOLAIRES DES ELEVES DE MARCENAT INSCRITS AU COLLEGE DE CONDAT**

(Mr Jean Vernet ne participe pas à cette délibération étant concerné par cette décision – le vote par procuration de Mr Michel Combes n’est pas pris en compte pour la même raison)

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de fixer l’aide communale aux voyages des élèves inscrits au collège de Condat et domiciliés à MARCENAT et propose pour :

- les élèves de 3<sup>ème</sup>/4<sup>ème</sup> qui se rendent en Espagne du 11 au 17 mars prochain : une aide de 90 €/élève, 4 élèves sont concernés. Elle rappelle que le coût restant à la charge des familles s’élève à 275€ -
- les élèves de 5<sup>ème</sup> pour un « séjour ski » au Lioran du 7 au 9 février 18 : une aide de 30 €/élève, 3 élèves sont concernés. Le coût restant à la charge des familles s’élève à 90€ -

Le conseil municipal, à l’unanimité, décide d’inscrire au budget 2018 la dépense totale de 450€ au compte 6574 subvention et précise que cette aide sera versée au collège et devra être déduite de la facture des familles concernées.

**Nombre de membres** : en exercice : 13 présents : 10 pouvoir : 3 Absent : - votants : 13

**3 - LOCATION DU GITE COMMUNAL N°3**

Madame le Maire expose que, dans l’urgence du relogement de la famille POUGET après l’incendie de leur maison au Pont du Dreil, elle a proposé à cette famille de 4 personnes (deux adultes et deux enfants) de mettre à leur disposition le gîte communal n°3. Elle précise que des travaux de rénovation étaient prévus dans l’hiver sur ce gîte d’où sa disponibilité. Madame le Maire souhaite l’approbation du Conseil face à la situation prise dans l’urgence et propose de fixer le prix du loyer mensuel à 420 € hors frais de chauffage.

Le Conseil municipal, à l’unanimité :

- approuve ce relogement et donne son soutien à la famille
- et fixe le prix du loyer à 420€/par mois plus les frais d’électricité facturés mensuellement aux réels de leur consommation.

#### **4 – CESSION DU CHEMIN DE LACOSTE A LA COMMUNE –**

Madame le Maire expose que l'aménagement de la route permettant d'accéder à la ferme de Lacoste n'a jamais été régularisé et qu'il conviendrait de remédier à cette situation.

Pour finaliser ce dossier, il y a lieu de régulariser une cession par Monsieur Gilles GAUTHIER, au profit de la commune de MARCENAT des parcelles constituant la route et ses abords.

Deux documents d'arpentage ont été réalisés par Monsieur COUDON, géomètre expert.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'acquérir de Mr Gilles GAUTHIER, une parcelle de terrain située à Lacoste, d'une surface de 23a 83ca (parcelle cadastrée section I n° 584, issue de la division de la parcelle I n° 551) ; et une parcelle de terrain située à Lacoste, d'une surface de 2a 33ca (parcelle cadastrée section I n° 595, issue de la division de la parcelle I n° 242).

Cette cession interviendra moyennant la somme de 1€. Les frais d'acte seront à la charge de la commune.

#### **5- DONATION DE M. RASTOUT PARCELLE G461 MAISON dite « du jardinier »**

Madame le Maire présente le dossier en cours concernant le programme de rénovation du petit patrimoine de notre communauté de communes HAUTES TERRES COMMUNAUTES. Les communes comme Marcenat peuvent déposer des dossiers d'aides pour la rénovation de petits édifices du domaine public. Dans le cadre des sentiers de randonnées sur notre commune, il paraît intéressant de proposer un parcours passant par la « Colonne Montpensier » et par la maison dite « du Jardinier ». Ces deux sites sont uniques sur tout le secteur du Cézallier et leurs histoires méritent le détour. Cependant il est nécessaire que, pour toute remise en état avec ce type de financement public, ces biens appartiennent au domaine public. La Colonne Montpensier ne nécessite actuellement aucun travaux par contre la Maison du Jardinier est entièrement à recouvrir, les murs à consolider et les ouvertures à fermer. Le propriétaire actuel ne souhaite pas investir dans une rénovation quelconque de ce patrimoine. C'est pourquoi il souhaite faire donation de ce bâti à la commune, cela correspond à la parcelle cadastrée sous le numéro G461. Cette donation peut permettre à la commune de proposer la rénovation de ce bâti au programme de Hautes Terres Communauté « Rénovation du Petit Patrimoine ».

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'accepter la donation consentie par Monsieur Rastout de la parcelle G461 (Maison du Jardinier)
- de charger M° FAUCHER-GARROS, notaire à CONDAT des démarches en donation (aux frais de la commune de Marcenat)
- de déposer un dossier au programme communautaire d'Aides « Rénovation du Petit Patrimoine ».

Les membres du Conseil après délibération, à l'unanimité acceptent entièrement la proposition indiquée ci-dessus.

**6- Décision pour demande d'aide au Conseil Départemental du Cantal « Projets Programme d'Amendes de Police – Installation d'un radar pédagogique pour la sécurisation de l'entrée du Bourg par Condat.**

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de déposer un dossier de demande d'aide au titre des Projets Programme d'Amendes de Police auprès du Conseil Départemental du Cantal, pour la sécurisation de l'entrée du Bourg par Condat.

L'efficacité du radar installé à l'entrée du Bourg par Allanche, depuis quelques mois est appréciée de tous. Maintenant il est indispensable de poursuivre la sécurisation des habitants du Bourg par une installation identique du côté arrivée de Condat. En effet, la fermeture de la route départementale RD16 Condat/Murat provoque une augmentation énorme du trafic dans la traversée de Marcenat, non seulement des véhicules légers mais de façon très significative des Poids Lourds.

Les membres du Conseil Municipal adoptent cette décision à l'unanimité et souhaitent cette installation indispensable pour la sécurisation des habitants du Bourg.

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

- Madame le Maire informe le Conseil qu'une convention a été signée entre l'AMFR et la Sté VITOGAZ France, pour proposer un tarif intéressant de fourniture du gaz aux communes rurales. Madame le Maire a également reçu une nouvelle proposition de notre fournisseur actuel BUTAGAZ, à l'occasion du renouvellement de notre contrat. Après discussion, le Conseil décide de renouveler le contrat avec BUTAGAZ au nouveau tarif négocié par Madame le Maire. Tarif en baisse significative, qui concerne la fourniture de chauffage de l'Eglise et du bâtiment rue de la Prade.
- Madame le Maire informe le Conseil que pour bénéficier d'un meilleur débit de connexion internet pour les habitants du Bourg clients d'ORANGE, il est nécessaire de se rapprocher d'Orange et de demander si l'on peut bénéficier de la VDSL. Suivant le modèle de LIVE BOX connecté il sera peut-être nécessaire de l'échanger, ce service est gratuit. (VDSL système qui utilise la fibre optique en empruntant les lignes téléphoniques).
- Madame le Maire informe le Conseil qu'une demande de la Mairie de Murat est parvenue à la Mairie pour contribuer à l'achat d'une nouvelle version du WISC. Le WISC permet de procéder à des évaluations des élèves scolarisés. L'application permet notamment de mesurer d'éventuelles difficultés ou troubles de l'apprentissage, de même que des hauts potentiels ou une évaluation du profil cognitif dans le cadre d'un retard de développement. Les fonctionnalités de l'application mesurent, entre autres, le Quotient Intellectuel Total (QIT). Madame BOUTOUTE directrice de l'école est favorable à l'acquisition de ce matériel. L'ensemble du Conseil se prononce également favorablement à cette contribution de 1.98€ par élève (soit 27 élèves).
- Départ de Monsieur Francis Maillet de son logement du 15 Grande Rue le 31 mars prochain.
- Madame le Maire va répondre à l'appel à projets dans le cadre de la mission d'inventaire du patrimoine en péril confiée par le Président de la République à Stéphane Bern. Madame le Maire proposera le retable et le clocher de notre Eglise St Blaise.
- Nous avons reçu un communiqué de presse de la Fédération Environnement Durable, nous annonçant que « Le Conseil d'Etat confirme l'annulation de l'ensemble des « schémas régionaux Eoliens » et condamne l'ancienne ministre de l'Environnement Ségolène Royal. Le communiqué précise quand même que le nouveau ministre Nicolas Hulot a désigné une « nouvelle commission » pour accélérer encore le programme éolien.
- Madame le Maire annonce le départ de l'enquête publique pour les périmètres de protection du captage de « Fontbesse » qui s'étend jusqu'au 15 février prochain. Cette procédure est une des étapes de régularisation des périmètres de protection des captages d'Eau Potable.

- Madame le Maire informe le Conseil du Règlement Départemental de Défense extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) pris par arrêté préfectoral 2017-1534 du 20 décembre 2017. Comme exigé par cette réglementation, la commune doit obligatoirement produire un arrêté communal destiné à recenser tous les Points d'Eau Incendie (P.E. I.) de notre territoire en précisant les données hydrauliques, techniques et administratives, avant le 30 septembre 2018. L'acquisition d'un matériel de mesure est indispensable. Suite à la réunion d'information aux communes de Hautes Terres Communauté, il a été décidé de faire l'acquisition de ce matériel au niveau de notre communauté de communes. Madame le Maire est membre de cette commission pour l'achat et la mise en place du roulement d'utilisation de ce matériel. Ce sujet est à l'ordre du jour du prochain Conseil Communautaire.
- Lors des prochains conseils, nous préparerons le budget 2018, Madame le Maire demande à chacun de s'y préparer. Sans connaître le montant de nos dotations, Madame le Maire communique le montant des emprunts en cours à rembourser en 2018. Soit Capital 41 810€ + intérêts 3 468€ (10 980€ de moins qu'en 2017 et précise qu'un des emprunts se termine en début d'année).
- Monsieur Joël Rousset, veut bien accepter d'être le référent sur un dossier concernant les sépultures des guerres napoléoniennes et sur le dossier « Education Nationale départementale » concernant les anciennes écoles des hameaux de la commune.

Fin de la Séance du Conseil Municipal

*Fait à Marcenat, le 13 février 2018*

*Le Maire,  
Colette PONCHET-PASSEMARD*